



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

A la suite d'une convocation en date du 08 décembre 2020, les membres composant le Conseil Syndical du SydeME se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 14 décembre 2020 à 18h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du SydeME.

✓ Etaient présents : **38**

Mesdames, Messieurs, Germain DERUDDER, Sabrina HASSINGER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEUGEBAUER, Joël NIEDERLAENDER, Roland ROTH, Francis SCHORUNG, Marc SENE, Jean-Jacques WURSTEISEN, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, André DUPPRE, Pierre LANG, Bernard PETRY, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Philippe SCHUTZ, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Pierre THIL.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **1**

Madame Simone RAMSAIER représentée par Josette KARAS,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **8**

Messieurs, Alexandre CASSARO a donné procuration à Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN a donné procuration à Jean-Claude HEHN, Guy BORN a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à M. Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULER a donné procuration à M. Jean MEKETYN, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Christian CLEMENT a donné procuration à Roland GLODEN, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Roland ROTH.

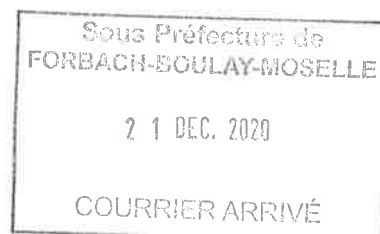
✓ Excusés : **6**

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Pascal LAUER, Didier ZYMNY, Cyrille FETIQUE, Régis GAY, Jean-Paul TINNES,

✓ Absents : **2**

Madame, Monsieur, Chantal PLATTE, François GATTI

05. FINANCES



**OBJET : BILAN ANNUELS DES PRESTATIONS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT
2018/2019**

Le Conseil Syndical,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses missions, le Sydeme réalise un bilan annuel qu'il transmet à chacune de ses intercommunalités membres. Ce bilan annuel comporte un décompte chiffrant le coût des prestations de transport et de traitement. Le coût annuel est à comparer aux acomptes versés par douzième pour chacun des membres. Le solde donne lieu à l'émission d'un titre complémentaire ou à la restitution d'un trop perçu sous forme d'un mandatement.

EXPOSE que pour l'année 2018, le Sydeme a facturé par douzième en acompte la somme de 29,5 M€ H.T. et le bilan total d'élève à 30,5 M€ H.T., soit un solde net en faveur du Sydeme de 1 M€ H.T. Le détail par intercommunalité est le suivant :

SYDEME Solde péréquation 2018 H.T.			
	Montant versé H.T.	Montant facturé H.T.	Solde H.T.
CAFPF OM	6 631 201,09 €	6 900 628,96 €	269 427,87 €
CAFPF Communes	217 443,49 €	226 133,23 €	8 689,74 €
CASAS	3 720 624,33 €	3 797 089,97 €	76 465,64 €
CASC(AL)	5 164 599,16 €	5 338 168,13 €	173 568,97 €
CCAB	1 525 683,38 €	1 611 011,57 €	85 328,19 €
CCABPSU-Déch.	274 595,45 €	301 321,07 €	26 725,62 €
CCB	1 053 699,71 €	1 115 205,45 €	61 505,74 €
CCDUF	1 460 738,62 €	1 507 848,41 €	47 109,79 €
CCDUF-Déch.	411 249,49 €	419 367,36 €	8 117,87 €
CCFM	2 559 231,60 €	2 656 737,95 €	97 506,35 €
CCH	691 219,53 €	739 065,16 €	47 845,63 €
CCPB	1 205 760,00 €	1 284 819,45 €	79 059,45 €
CCW	1 689 813,16 €	1 802 224,41 €	112 411,25 €
SCPB	2 902 247,45 €	2 841 878,70 €	-60 368,75 €
Ensemble	29 508 106,46 €	30 541 499,82 €	1 033 393,36 €

EXPOSE que pour l'année 2019, le Sydeme a facturé par douzième en acompte la somme de 31,67 M€ H.T. et le bilan total d'élève à 30,52 M€ H.T., soit un solde net en faveur des membres de 1,15 M€ H.T.

Le détail par intercommunalité est le suivant :

	Montant versé 2019 H.T.	Montant définitif 2019 H.T.	Solde 2019 H.T.
CAFPF OM	7 152 576,11 €	6 833 699,83 €	-318 876,28 €
CAFPF Communes	232 610,07 €	259 177,90 €	26 567,83 €
CASAS	3 907 144,58 €	3 807 796,36 €	-99 348,22 €
CASC(AL)	5 509 683,71 €	5 215 172,19 €	-294 511,52 €
CCAB	1 676 384,73 €	1 612 520,73 €	-63 864,00 €
CCABPSU-Déch.	319 959,93 €	350 062,58 €	30 102,65 €
CCB	1 181 215,09 €	1 104 821,74 €	-76 393,35 €
CCDUF	1 566 214,80 €	1 498 245,99 €	-67 968,81 €
CCDUF-Déch.	443 794,58 €	460 482,78 €	16 688,20 €
CCFM	2 763 516,98 €	2 684 115,48 €	-79 401,50 €
CCH	769 531,96 €	830 487,42 €	60 955,46 €
CCPB	1 317 509,67 €	1 201 973,77 €	-115 535,90 €
CCW	1 877 258,40 €	1 837 797,08 €	-39 461,32 €
SCPB	2 947 855,64 €	2 823 816,29 €	-124 039,35 €
Ensemble	31 665 256,25 €	30 520 170,14 €	-1 145 086,11 €

Le cumul des deux soldes annuels conduit au tableau suivant :

	Solde 2018 H.T.	Solde 2019 H.T.	Soldes 2018-2019 HT cumulés
CAFPF OM	269 427,87 €	-318 876,28 €	-49 448,41 €
CAFPF Communes	8 689,74 €	26 567,83 €	35 257,57 €
CASAS	76 465,64 €	-99 348,22 €	-22 882,58 €
CASC(AL)	173 568,97 €	-294 511,52 €	-120 942,55 €
CCAB	85 328,19 €	-63 864,00 €	21 464,19 €
CCABPSU-Déch.	26 725,62 €	30 102,65 €	56 828,27 €
CCB	61 505,74 €	-76 393,35 €	-14 887,61 €
CCDUF	47 109,79 €	-67 968,81 €	-20 859,02 €
CCDUF-Déch.	8 117,87 €	16 688,20 €	24 806,07 €
CCFM	97 506,35 €	-79 401,50 €	18 104,85 €
CCH	47 845,63 €	60 955,46 €	108 801,09 €
CCPB	79 059,45 €	-115 535,90 €	-36 476,45 €
CCW	112 411,25 €	-39 461,32 €	72 949,93 €
SCPB	-60 368,75 €	-124 039,35 €	-184 408,10 €
Ensemble	1 033 393,36 €	-1 145 086,11 €	-111 692,75 €

PRECISE qu'il est proposé de verser aux membres le solde en leur faveur pour le cumul des deux années et de procéder à un appel complémentaire pour les collectivités dont le solde présente une insuffisance de versement.

Les soldes en faveurs des intercommunalités sont les suivants :

	Soldes 2018/2019 H.T. en faveur de membre
CAFPF OM	-49 448,41 €
CASAS	-22 882,58 €
CASC(AL)	-120 942,55 €
CCB	-14 887,61 €
CCDUF	-20 859,02 €
CCPB	-36 476,45 €
SCPB	-184 408,10 €
Ensemble	-449 904,72 €

Pour mémoire, les sommes à reverser avaient été rattachées en charges exceptionnelles dans les comptes 2019. Les mandatements seront donc portés en charges exceptionnelles, les écritures de rattachement viendront neutraliser la charge et le mouvement n'aura pas d'impact sur le résultat 2020. Les dettes des collectivités envers le Sydeme sont détaillées ci-dessous, avec le détail du budget respectif.

	Soldes 2018-2019 HT en faveur du Sydeme
CAFPF Communes	35 257,57
CCAB	21 464,19
CCABPSU-Déch.	56 828,27
CCDUF-Déch.	24 806,07
CCFM	18 104,85
CCH	108 801,09
CCW	72 949,93
Ensemble	338 211,97

PRECISE que les titres à émettre seront inscrits à l'article 706.

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

43 voix pour,
0 voix contre,
4 abstentions,

Décident

- D'approuver les soldes des années 2018 et 2019,
- D'autoriser le Président à titrer les appels des soldes et à mandater les restitutions selon le schéma comptable présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité

Fait à MORSBACH, le 14 décembre 2020


Roland ROTH,
Président

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 21 DEC. 2020.....
Et de la transmission en Sous-Préfecture le... 21 DEC. 2020.....



Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
21 DEC. 2020
COURRIER ARRIVÉ